

Dossier : SAS BOIS & PRESTIGE
2 rue Louis Armand - 67620 SOUFFLENHEIM

Liquidation judiciaire du : 03/03/2025

N/Réf. : NGA/NGA/105543/SRE

Strasbourg, le 11 avril 2025

APPEL D'OFFRES DE REPRISE D'ACTIFS

Dans le cadre de la procédure de liquidation judiciaire de la :

SAS BOIS & PRESTIGE

2 rue Louis Armand
67620 SOUFFLENHEIM



Les offres devront être déposées ou envoyées à l'Etude :

MJ SYNERGIE – 5 rue des Frères Lumière 67201 ECKBOLSHEIM

Date limite de dépôt des offres fixée au 9 mai 2025 à 16h00.

Date limite de manifestation d'intérêt fixée au 25 avril 2025.

Madame, Monsieur,

Par jugement en date du 3 mars 2025, le tribunal judiciaire de Strasbourg a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de la SAS BOIS & PRESTIGE et a désigné :

- Monsieur Hubert GRANDGIRARD, en qualité de juge-commissaire,
- La SELARL MJ SYNERGIE, prise en la personne de Maître FLESCHE aux fonctions de liquidateur.

Dans le cadre de cette procédure, la cession des actifs détenus par la société BOIS & PRESTIGE est envisagée.

Le présent appel d'offres, dont le périmètre est détaillé ci-dessous, concerne les mobiliers de la société.

Afin de prendre connaissance de l'intégralité du dossier, nous remercions des candidats de nous manifester leur intérêt avant le 25 avril 2025 à l'adresse strasbourg@mj-synergie.eu.

Dès réception, nous vous communiquerons un engagement de confidentialité à nous retourner complété.

Des visites de sites pourront, au besoin, être organisées.

1. CONTEXTE DE LA PRESENTE CESSION

La cession des actifs envisagée s'inscrit hors cession de fonds de commerce.

L'acquéreur potentiel pourra acquérir l'intégralité des actifs en vue de les démonter et de les déplacer du site actuel.

Il pourra également prendre attache avec le bailleur des locaux, la SCI CHRISTAL, dont les associés sont les dirigeants de la SAS BOIS & PRESTIGE, en vue de conclure un bail commercial destiné à permettre l'exploitation des actifs sur place.

2. PERIMETRE DE L'APPEL D'OFFRES

Le présent appel d'offres porte sur l'intégralité des actifs mobiliers détenus par la société BOIS & PRESTIGE.

L'inventaire précis de ces actifs est joint au présent appel d'offres.

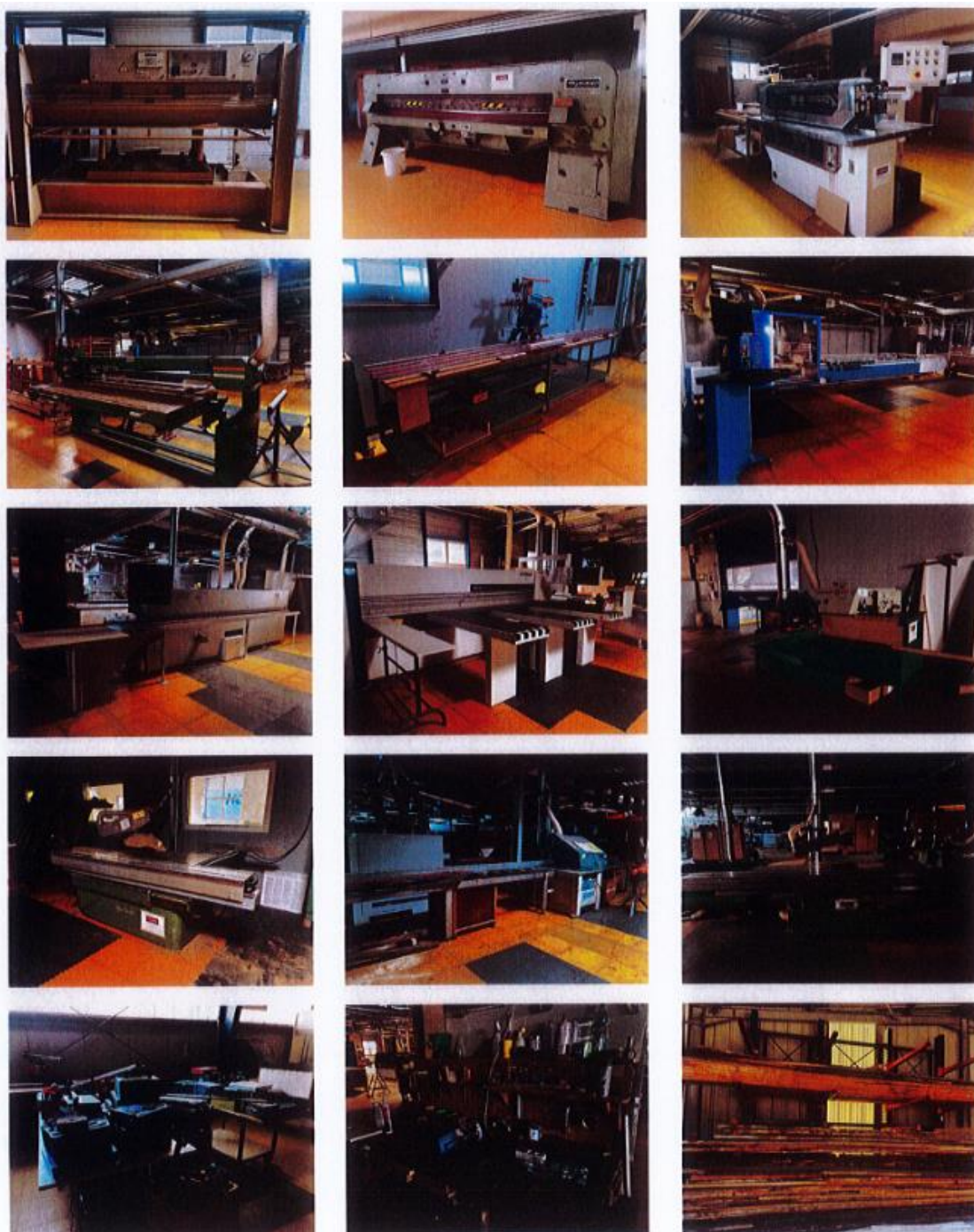
2.1. Marchandises

Le stock de marchandises a été arrêté le 27 mars 2025 et est composé de bois massif, de panneaux et de plaquage.

2.2. Machines industrielles

La ligne de productions de la SAS BOIS & PRESTIGE est composée de diverses machines industrielles notamment :

- Centre d'usinage à commande numérique MASTERWOOD WINNER 485L
- Ponceuse-calibreuse EMC MERCURY 1350 RRK
- Plaqueuse de chants HOLZHER SPRINT 1327
- Corroyeuse-moulurière WEINIG PROFIMAT P30
- Aspiration SYDE
- Jointeuse encolleuse KUPPER Modèle FL/INNOVATION pour placage



2.3. Véhicules

Trois véhicules sont compris dans l'appel d'offres :

- Véhicule utilitaire FORD TRANSIT immatriculé FB-610-HY, affichant 100 285 km au compteur
- 2 GEN TRAIN type 2 essieux Remorques non roulantes immatriculés BZ-361-TS et BN-630-PE.

Ces véhicules ne sont pas gagés.

3. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Des visites sur site pourront être organisées.

Pour toute question pratique sur les matériels compris dans le périmètre de cession, nous invitons les repreneurs à prendre directement contact avec les dirigeants de la société BOIS & PRESTIGE :

- Monsieur Alain KAPFER - 06.09.13.23.82 - alain.kapfer@alcyon-technique.fr
- Monsieur Christophe LIENHART - 06.30.74.76.57 - c.lienhart@invest-art.fr

Les locaux abritant la ligne de production sont la propriété de la SCI CHRISTAL, dont les associés sont les dirigeants de la SAS BOIS & PRESTIGE.

Si un projet de reprise des actifs pour une exploitation sur place devait être déposé, nous invitons les acquéreurs à prendre d'ores et déjà contact avec la SCI CHRISTAL en vue d'engager des discussions sur la conclusion d'un nouveau bail commercial.

4. INFORMATIONS SUR LA PROCEDURE

A l'issue du délai de manifestation d'intérêt, des informations complémentaires seront fournies aux candidats intéressés après signature d'un engagement de confidentialité.

Les offres devront être soumises au soussigné avant l'expiration du délai de dépôt des offres.

Les offres de reprise de l'intégralité des actifs seront privilégiées.

L'offre doit être rédigée en français.

A l'expiration du délai de dépôt des offres, le soussigné pourra analyser le contenu de chacune et, au besoin, solliciter des informations complémentaires.

Le règlement du prix proposé (TTC) sera sollicité auprès du candidat retenu.

Une requête sera ensuite déposée au juge-commissaire afin que la cession au profit du candidat le plus offrant soit autorisée.

En toute hypothèse, il est précisé aux candidats que la cession est nécessairement conditionnée à l'accord du juge-commissaire.

5. PRESENTATION DU REPRENEUR

Afin de pouvoir être étudiée utilement et considérée comme recevable, l'offre devra indiquer :

- 1) Les coordonnées du candidat (forme juridique, raison sociale, siège dirigeant, etc.) :
 - Extrait kbis de la société de moins de 3 mois,
 - Statuts,
 - Liste actualisée des associés/actionnaires, avec répartition du capital social,
 - Copie d'une pièce d'identité en cours de validité s'agissant du dirigeant et de tout associé disposant de plus de 25% des droits de vote ou du capital.
- 2) Périmètre de l'offre
- 3) Attestation de financement
- 4) Montant du prix de cession : divisé entre les actifs (prix spécifié pour chacun). Le prix **s'entend HT** et/ou droit d'enregistrement.
- 5) Justificatifs quant à l'origine des fonds vous permettant d'acquérir les portefeuilles étant précisé que les fonds doivent obligatoirement transiter par une banque française, ou d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Seul un dossier reprenant l'intégralité des pièces susvisées pourra être soumis à l'appréciation de Monsieur le juge-commissaire.

Pour rappel, si une reprise de ces actifs vous intéresse, nous vous remercions de manifester votre intérêt à l'adresse strasbourg@mj-synergie.eu.

Je reste naturellement à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qu'il vous paraîtrait souhaitable d'obtenir.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Maître Nicolas FLESCH

